

Séminaire international

organisé par le CERCOP

Droit et débats constitutionnels dans le roman et au théâtre

Responsable scientifique : Alexandre VIALA



Samedi 14 mai 2016
de 10h à 15h

à Sainte-Eulalie-de-Cernon
Commanderie du village - salle capitulaire

Entrée libre et gratuite

Renseignements : Habiba ABBASSI ; 04.34.43.28.64



Faculté de Droit
et de Science politique
de Montpellier



SAINTE EULALIE
DE CERNON



L'association du droit et des « belles-lettres » peut surprendre. Technique sociale d'encadrement du comportement des hommes et des femmes au sein d'une collectivité, le droit fige le réel, normalise les conduites, autorise, interdit et raisonne en termes de généralité quand le roman au contraire, comme le théâtre, inventent le réel, fabriquent du rêve, ignorent la limite et mettent en scène des destins particuliers. La rigueur et la rectitude d'un côté, la fantaisie et la démesure de l'autre.

Et pourtant, bien des passerelles relient ces deux contrées du verbe. Le droit et la littérature qui ont en commun le langage, agissent sur le monde au moyen de la fiction : la loi confère aux sujets de droit des statuts et des compétences ; le roman ou la pièce attribue des rôles à ses personnages. En énonçant ce qui doit être, les normes juridiques expriment un idéal ; en racontant une histoire, le romancier ou le dramaturge met en scène un réel qui ne vit que sous sa plume. Sous celle de Jean Giraudoux dans *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, Hector soutient, pour convaincre son conseiller de lui livrer une interprétation des lois conforme à ses propres intérêts, que « le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination » et que « jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité ». Le grand juriste américain Ronald Dworkin considérait toute décision de justice comme le chapitre d'un roman écrit à la chaîne par plusieurs mains. Parti des États-Unis, le courant « Droit et littérature » commence à s'installer dans le paysage universitaire européen. Des cours s'ouvrent aux étudiants en droit comme en littérature et des rencontres scientifiques se tiennent autour de ce carrefour où se croisent deux véhicules de l'imaginaire : la loi et le roman (ou la pièce de théâtre).

La littérature et les juristes se rejoignent à nouveau à l'occasion d'un séminaire international au cours duquel le droit constitutionnel et la philosophie du droit domineront les échanges. Chaque intervenant présentera un roman ou une pièce pour extraire de l'œuvre les enseignements qu'elle lui inspire et tâchera de montrer qu'il en tire des leçons aussi riches qu'en lisant un manuel.

AU PROGRAMME :

10h – *Droit et littérature : considérations méthodologiques*, par Philippe SÉGUR, Professeur à l'Université de Perpignan

10h30 – Des juristes racontent leur expérience de lecteur :

Le droit comme désespoir, par Massimo LA TORRE, Professeur à l'Université de Catanzaro et lecteur du roman de Charles Dickens, *La Maison d'Âpre-Vent*.

La question de la liberté de la presse, par Vasco PEREIRA da SILVA, Professeur à l'Université de Lisbonne et lecteur du roman d'Umberto Eco, *Numéro zéro*.

Qui a trouvé la clé ?, par Dominique ROUSSEAU, Professeur à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne et lecteur du roman de José Carlos Somoza, *La caverne des idées*.

Juger sans le droit, par Michel TROPER, Professeur émérite à l'Université de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense et lecteur de la pièce de Bertolt Brecht, *Le cercle de craie caucasien*.

La transcendance républicaine en question, par Alexandre VIALA, Professeur à l'Université de Montpellier et lecteur du roman de Michel Houellebecq, *Soumission*.

13 h – Déjeuner champêtre

14h – Épilogue pour cinéphiles :

Le problème de la vérité dans la transition constitutionnelle allemande, par Francisco BALAGUER CALLEJON, Professeur à l'Université de Grenade et spectateur du film de Wolfgang Becker, *Good bye Lenin !*

Vichy et la justice d'exception par Peter HABERLE, Professeur à l'Université de Bayreuth et lecteur du film de Costa Gavras, *Section spéciale*.

15h – Clôture du séminaire et visite de la commanderie